



Congés payés qu'on me reclame

Par **loelia**, le **09/07/2014** à **14:15**

Bonjour je me tourne vers vous pour un petit soucis mon mari a reçu deux chèques de congés payés j'ai appelé sa société pour savoir pourquoi il les avait reçus ils nous ont dit c'était une erreur de leur part qu'on pouvait garder les chèques mais que les 25 jours quand il les prendra seront à leur compte normal. Le soucis c'est qu'on a déposé les chèques et que maintenant il nous les réclame quand on leur demande en plusieurs fois ils veulent rien savoir et demandent la restitution des chèques. que faire on a-t-il le droit

Par **P.M.**, le **09/07/2014** à **15:34**

Bonjour,
Normalement, les congés payés sont faits pour être pris et ne peuvent pas être indemnisés sans l'être sauf en cas de rupture du contrat de travail...
Si le salarié reçoit un indu, il doit normalement le rembourser mais l'employeur ne peut pas exiger que ce soit par retenues supérieures à 10 % du salaire...